

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

N° VA_DEL2025_50

Objet : Partenariat entre la Ville et l'association lille3000 dans le cadre de la saison culturelle 2025 "Fiesta"

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Lionel BAPTISTE, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Mariam DEDEKEN étant excusés.

Tous les trois ans, l'association lille3000 organise une saison culturelle sur le territoire métropolitain ponctuée de grandes festivités.

lille3000 et la Ville de Villeneuve d'Ascq sont partenaires depuis 2006 en élaborant une programmation culturelle commune sur le territoire villeneuvois.

La Ville de Villeneuve d'Ascq est, comme pour les précédentes éditions, partenaire de l'édition 2025 « Fiesta » qui se déroulera du 26 avril au 9 novembre 2025.

Dans ce cadre, lille3000 soutiendra la Ville de Villeneuve d'Ascq et les actions d'associations sur son territoire en contribuant à une programmation dédiée via la prise en charge directe de factures ou par concours supplétifs:

- 10 000 € pour l'exposition Fiesta par les Ateliers Jouret, à la Fabrique culturelle La Ferme d'en-Haut,
- 2 000 € pour la création de l'animation de la maquette du moulin des Olieux et son inauguration à l'occasion de la Fête des moulins,
- 3 300 € pour une reconstitution de la fête celtique Samonios au Parc archéologique Asnapio,
- 1 000 € pour l'animation d'un bal swing en plein air en amont du feu d'artifice du 13 juillet pour la Fête nationale,
- 2 000 € pour les installations des Yeux d'Argos à l'occasion de la Fête des lumières de la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut,
- 17 300 € pour des événements de 4 associations villeneuvoises, suite à appel à projet : D'Anatole à Gernouillard ou la renaissance d'un géant, Atelier 2 arts plastiques, Cric Crac, Quanta,

- un apport en communication supplémentaire valorisé à hauteur de 4 100 €,
- l'installation pendant une journée du musée mobile MuMo pour un coût estimé à 2 327 €,
- les formations d'acteurs du territoire villeneuvois à l'univers plastique « Karnavalo » de l'artiste S. Ozdemir valorisée à hauteur de 2 794 €.

L'apport (directe et indirecte) que lille3000 accordera à la Ville de Villeneuve d'Ascq et à des associations villeneuvoises représente un montant total estimé à 44 821 € (35 600 € d'aide directe et 9 221 € d'aide indirecte).

La Ville mobilisera des moyens humains, financiers et logistiques pour accueillir des opérations élaborées par lille3000 ou abonder la programmation de « Fiesta ».

L'apport global de la Ville est valorisé à hauteur de 47 470 € (apport direct 23 500 € et apport indirect 23 970 €), notamment pour une programmation complémentaire à la Ferme d'en Haut, l'accueil logistique des groupes de visiteurs du MuMo, l'organisation et l'accueil du public sur au moins neuf événements municipaux dédiés à la thématique Fiesta ainsi qu'un soutien en subvention numéraire aux événements intégrés à l'édition « Fiesta » de 3 associations villeneuvoises.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 12 mars 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le partenariat proposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre lille3000 et la Ville ci-annexée.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.4 Action culturelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210241-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Association lille3000

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 Code APE : 9001 Z
Licence d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562
TVA : FR 70 4813 61905
URSSAF : 590000001903240389
Adresse : Centre Commercial Euralille - CS 80053 59031 LILLE CEDEX (F)
Tél. : 03.28.52.30.00
Fax : 03.28.52.20.00
Représentée par : Monsieur Thierry LANDRON Qualité : Président
Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part,

ET

La Ville de Villeneuve d'Ascq

Numéro SIRET : 215 900 093 00018 Code APE : 721 A
TVA intracommunautaire : FR 57 215 900 093
Licence d'entrepreneur de spectacles : L-R-21-1796, L-R-21-1797, L-R-21-1798
Adresse : Hôtel de ville – Place Salvador Allende – BP80039- 59652 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Représentée par Gérard CAUDRON, en sa qualité de Maire, et agissant en vertu de la délibération VA_DEL2025_XX en date du 1^{er} avril 2025,
Ci-après dénommée « **la Ville de Villeneuve d'Ascq** », d'autre part

PRÉAMBULE

En 2004, Lille devenait Capitale Européenne de la Culture. Cet événement hors norme a durablement changé la ville, la région et son dynamisme culturel. Depuis 2006, lille3000 poursuit le travail engagé en 2004 avec ses grandes éditions thématiques. Après *Bombaysers de Lille* (2006), *Europe XXL* (2009), *Fantastic* (2012), *Renaissance* (2015), *Eldorado* (2019) et *Utopia* (2022), **Fiesta**, la 7^{ème} édition thématique de lille3000, se tiendra du 26 avril au 09 novembre 2025 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Cette programmation invitera les publics à expérimenter de nouveaux modes de rassemblements autour du thème fédérateur de la fête qui permet d'échapper à l'individualisation de la société. À l'instar des éditions précédentes, **Fiesta** impliquera les habitant·e·s du territoire au travers d'une fête d'ouverture, d'expositions, de métamorphoses urbaines, de spectacles et d'événements inédits et originaux.

Terme populaire répandu pour désigner une réjouissance collective animée, **Fiesta** se veut être une manifestation du vivant dans la diversité de ses formes et de ses expressions. Cette nouvelle édition se vivra comme une fête joyeuse et consciente des enjeux écologiques autant qu'un espace de création originale où les spectateur·rice·s-acteur·rice·s pourront s'investir et inventer de nouvelles ouvertures au monde et à l'autre.

lille3000 et **la Ville de Villeneuve d'Ascq** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

La Ville de Villeneuve d'Ascq et **lille3000** s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre de **Fiesta**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme Fiesta sur le territoire de la Ville de Villeneuve d'Ascq :

Expositions :

- **Fais-moi signe – Le langage secret des artistes**, en partenariat avec le LaM, à la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut, du 05 avril au 06 juillet 2025.
- **Exposition des Ateliers Jouret**, à la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut, du 20 ou 21 septembre au 14 décembre 2025.

Évènements :

- **La Nuit des musées festive à la Ferme d'en Haut**, autour de l'exposition *Fais-moi signe*, en partenariat avec le LaM, le 17 mai 2025.
- **Foire aux plaisirs et autres guernouillardises** au Château de Flers, par l'association D'Anatole à Guernouillard ou la renaissance d'un géant, les 23 et 24 mai 2025.
- **Fête des voisins à la Ferme d'en Haut**, les 30 et/ou 31 mai 2025. (Programmation à définir avec les habitants).
- **Ouverture festive dominicale du Musée du Terroir sur le thème de la Ducasse**, dimanche 1^{er} juin 2025 (Programmation à définir).
- **Festival du lac** par Quanta, à la ferme Petitprez, les 14 et 15 juin 2025. (Programmation à définir).
- **Banquet Colors dans le Parc Urbain et la cour de la ferme Saint-Sauveur** par l'Atelier 2 Arts plastiques et Cric Crac, le 28 juin 2025.
- **Fête des Moulins sur le thème Fiesta** : présence du Musée Mobile 2 (MuMo2) à côté du site, inauguration par Fabien Jonkhaere de l'« animation » de la grande maquette du moulin des Olieux, le 29 juin 2025. (Un report est envisagé aux Journées du patrimoine en cas de retard).
- **Impro Fight spécial Fiesta** de la Ligue d'Improvisation des Hauts-de-France **à la Ferme d'en Haut**, le samedi 5 juillet 2025.
- **Anniversaire des 20 ans du réseau des Fabriques Culturelles avec la Roulotte Ruche et fête de clôture de saison à la Ferme d'en Haut**, le 6 juillet 2025.
- **Fête médiévale à Asnapio** : ateliers pédagogiques du parc de reconstitution archéologique, 3 représentations du spectacle "Les bouffons du désordre" de la compagnie du Clair Obscur, accompagnement musical et jongleries par l'association Ambraluna, le 13 juillet 2025.
- **Bal swing intergénérationnel en plein air**, en amont du feu d'artifice, pour la Fête nationale : démonstration et initiation par l'association l'îlot Balboa, concert dansant, le 13 juillet 2025.
- **Les Journées du Patrimoine et vernissage de l'exposition « Le Banquet »** au musée du Château de Flers, le week-end du 20 et 21 septembre 2025.
- **Les Journées du Patrimoine Fiesta à la Ferme d'en Haut et vernissage de l'exposition collective sur le thème Fiesta des Ateliers Jouret**, le week-end du 20 et 21 septembre 2025.
- **La Fête celtique de Samonios à Asnapio** : ateliers pédagogiques du parc ; avec l'association Randa ardesca, reconstitution d'un campement gaulois du Vème siècle avant JC, reconstitution d'une scène de banquet d'alliance entre deux peuples avec le protocole, le rôle des bardes, les jeux, la nourriture, etc, les 18 et 19 octobre 2025.
- **La Fête des Lumières et Halloween à la Ferme d'en Haut**, avec des installations des Yeux d'Argos, les 25 et 26 octobre 2025 en soirée.
- **Fête des morts mexicaine à Asnapio** : ateliers fabrication de calaveras, de masques, de papel picados, par exemple, et spectacle "Familie muerte" sur le folklore et les mythes mexicains de la compagnie Bohemian Karavan, le 31 octobre 2025.

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2 (MuMo2)** sera présent dans la **Ville de Villeneuve d'Ascq pour 1 journée**, le dimanche 29 juin 2025 (date prévisionnelle).

Participation à la formation au **projet participatif « Karnavalo »** organisée au **Tripostal à Lille** du 08 au 24 octobre 2024 et dans la Métropole Européenne de Lille.

Dans le cadre du même projet « **Karnavalo** », **une demi-journée de formation aux ateliers arts plastiques** a été organisée à l'Atelier 2 Arts Plastiques le lundi 14 octobre 2024 de 14h à 17h.

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord express et écrit entre les parties.

ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS

1. Apports Financiers

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville de Villeneuve d'Ascq** et les structures culturelles concernées assureront l'ensemble des charges liées à la production (dont les coûts artistiques et techniques) et à l'exploitation (dont l'accueil du public). Elles préciseront et évalueront les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000**.

a. Apports de lille3000

L'apport financier direct de **lille3000** est de **35 600,00 € TTC** (trente-cinq mille six cent euros toutes taxes comprises).

lille3000 prendra en charge directement le financement et la contractualisation avec les collectifs et artistes programmés pour les événements de la programmation de la **Ville de Villeneuve d'Ascq**, ainsi qu'avec les prestataires associés à la réalisation des projets suivants :

- **Exposition des Ateliers Jouret**, à la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut pour un montant de 10 000 € TTC.
- **Le Banquet Colors** pour un montant de 8 000 € TTC.
- **Le Festival du lac** pour un montant de 5 000 € TTC.
- **La Foire aux plaisirs et autres guernouillardises** pour un montant de 4 300 € TTC.
- **La Fête celtique de Samonios** pour un montant de 3 300 € TTC.
- **La création de Fabien Jonkhaere pour la Fête des Moulins** pour un montant de 2 000 € TTC.
- **La Fête des lumières de la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut** pour un montant de 2 000 € TTC.
- **Le Bal swing intergénérationnel en plein air**, pour un montant de 1 000 € TTC.

Les autres projets seront assumés financièrement par les structures culturelles qui les ont proposées et qui les portent avec leurs moyens propres incluant le financement habituel que leur apporte **la Ville de Villeneuve d'Ascq**.

Par ailleurs, la valorisation de l'apport indirect total de **lille3000** à la date de signature de la présente Convention est de **9 221,00 € TTC** (neuf mille deux cent vingt-et-un euros toutes taxes comprises) :

- **La venue du MuMoz** dans la **Ville de Villeneuve d'Ascq** le dimanche 29 juin 2025 pour un montant de 2 327,00 € TTC (deux mille trois cent vingt-sept euros toutes taxes comprises).
- **La formation au projet participatif « Karnavalo »** organisée au **Tripostal à Lille** entre le 08 et 24 octobre 2024.
 - Une journée de formation au **Tripostal** est valorisée à hauteur de 2 294,00 € TTC.
 - Une demi-journée de formation au projet participatif « **Karnavalo** » organisée dans **la Ville de Villeneuve d'Ascq** est valorisée à hauteur de 500,00 € TTC.
- **Prise en charge directe du dispositif de communication** visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à **Fiesta**. Dans ce cadre, **l'apport en communication prévu pour les projets de la Ville de Villeneuve d'Ascq** est valorisé à hauteur de 4 100,00 € TTC (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

L'apport global de lille3000 est ainsi valorisé à hauteur de 44 821,00 € TTC (quarante-quatre mille huit cent vingt-et-un euros toutes taxes comprises) (voir détail en annexe).

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, lille3000 ne pourra être sollicitée au-delà de cet apport.

b. Apports de la Ville de Villeneuve d'Ascq

L'apport financier direct de la Ville de Villeneuve d'Ascq est de 23 500€ TTC (vingt-trois mille cinq cent euros toutes taxes comprises). Voir le détail en annexe.

Afin d'accueillir le Musée Mobile 2 – MuMo 2 dans les meilleures conditions, la Ville de Villeneuve d'Ascq prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant la journée d'accueil.
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant la journée d'accueil.
- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de la journée d'accueil.
- La fiche technique de l'installation du MuMo2.
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.
- Un accès à l'électricité. De jour comme de nuit, le MuMo 2 requiert une prise triphasée de 32 Ampères et une prise monophasée de 16 Ampères.
- Un accès à un point d'eau et des sanitaires.

Par ailleurs, la valorisation de l'apport indirect total de la Ville de Villeneuve d'Ascq à la date de signature de la présente convention est de 23 970 € TTC (vingt-trois mille neuf cent soixante-dix euros toutes taxes comprises).

Les concours supplétifs ainsi valorisés consistent en moyens humains, matériels et techniques de 6 des événements listés dans l'article 1 et se déroulant entièrement ou pour partie en plein air.

Le détail de l'apport financier indirect de la Ville de Villeneuve d'Ascq figure en annexe.

2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat

a. Communication et promotion

Les modalités particulières et pratiques de la coopération entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et de lille3000 en termes de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de lille3000 et la direction de la communication de la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Néanmoins, la Ville de Villeneuve d'Ascq s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de lille3000 dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de lille3000 et la charte graphique de Fiesta, créées spécialement par lille3000 pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à lille3000 une série de visuels de qualité (photographies en 300dpi) illustrant l'opération et les crédits de ces visuels. Ces visuels seront libres de droit et pourront être exploités à titre gracieux pour la communication ainsi que la promotion de lille3000 et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par lille3000 sur le lieu d'accueil de la manifestation et accepter les éléments de communication génériques de lille3000.
- soumettre à lille3000 le BAT de tout document de communication intégrant la présence de lille3000.

lille3000 s'engage à assurer la promotion du projet décrit dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse...).

b. Relations presse, relations publiques

La Ville de Villeneuve d'Ascq et lille3000 s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites de presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant recueilli l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

lille3000 sera associée à l'ensemble des opérations de relations publiques liées à la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

c. **Mécénat et partenariat**

- **Mécénat et partenaires privés**

Pour développer son projet artistique et culturel annuel et son grand projet **Fiesta**, **lille3000** bénéficie du soutien d'entreprises partenaires, de mécènes et de fondations (en numéraire, en nature ou en compétences), désignées ci-après par « **les partenaires privés lille3000 Fiesta** ».

Sont déjà engagés à ce jour : EDF, AG2R, Auchan Retail Ceetrus, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France et Unibail-Rodamco-Westfield.

lille3000 communiquera tous les 2 mois, ou sur demande à la **Ville de Villeneuve d'Ascq**, une liste mise à jour des **partenaires privés lille3000 Fiesta**.

Par défaut, il est entendu que l'ensemble des **partenaires privés lille3000 Fiesta** sont susceptibles d'être mentionnés (nom ou logo) sur l'ensemble des supports et opérations de communication de **Fiesta** (print, web, multimédia, relations publiques...) selon le récapitulatif des entreprises et supports établis par **lille3000**, ainsi que sur des supports de communication spécifiques qui pourraient être édités et diffusés par **lille3000** pour présenter le programme décrit à l'article 1.

La **Ville de Villeneuve d'Ascq** ne pourra s'opposer ni au soutien des **partenaires privés lille3000 Fiesta**, ni à leur visibilité dans le plan de communication de **Fiesta**.

- **Partenaires privés de la Ville de Villeneuve d'Ascq / Partenaires privés des structures & équipements de la Ville de Villeneuve d'Ascq mobilisés pour le programme décrit à l'article 1**

La **Ville de Villeneuve d'Ascq**, ainsi que ses structures et équipements mobilisés pour la réalisation du programme décrit à l'article 1, informeront **lille3000** des entreprises et fondations qui feraient l'objet de conventions de partenariat ou de mécénat avec elles en 2024 et 2025. Si certaines entreprises partenaires entrent en concurrence avec des **partenaires privés lille3000 Fiesta**, **lille3000**, la **Ville de Villeneuve d'Ascq** et/ou les structures et équipements concernés s'engagent à trouver le meilleur compromis possible avec leurs partenaires respectifs et à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

Les entreprises déjà partenaires ou mécènes de la **Ville de Villeneuve d'Ascq** ne pourront pas se prévaloir d'être partenaire de **Fiesta**. La **Ville de Villeneuve d'Ascq**, les structures & équipements de la **Ville de Villeneuve d'Ascq** devront donc exclure **Fiesta** de leurs conventions de partenariat et de mécénat avec des entreprises privées que ce soit rétroactivement par avenant ou pour celles à venir.

- **Cas d'identification de prospects par la Ville de Villeneuve d'Ascq / Sollicitation d'entreprises ou de fondations**

La **Ville de Villeneuve d'Ascq** ne pourra pas contractualiser directement avec des entreprises ou des fondations pour les associer à un événement **Fiesta**, même ceux décrits dans l'article 1 sans en avertir au préalable **lille3000**.

En cas de sollicitation ou d'identification de prospects pour le programme décrit dans l'article 1, la **Ville de Villeneuve d'Ascq** l'équipe de **lille3000** devront étudier conjointement le projet de partenariat. Puis si les deux parties valident le choix de l'entreprise, et s'accordent sur les modalités partenariales pour un ou des projets du programme décrit à l'article 1, des négociations coordonnées par **lille3000** pourront être amorcées. La convention qui en découlerait serait signée par **lille3000** et l'entreprise (ou la fondation) pour un fléchage sur une ou des opérations **Fiesta** listées à l'article 1 qui se dérouleront sur le territoire de la **Ville de Villeneuve d'Ascq**. Ceci afin de privilégier la mise en place d'opération de soutiens privés plus larges qui pourraient s'étendre sur l'ensemble du territoire de la MEL ou des interventions financières sur des programmes thématiques de **Fiesta**.

- **Partenaire public**

La Métropole Européenne de Lille soutient la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente Convention. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de cette dernière, dans tout document et support de communication la concernant.

ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties et prendra fin à l'issue de la manifestation, et au plus tard le 31 décembre 2025.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UNE CULTURE DURABLE

L'association **lille3000** s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et poursuit ses actions en faveur d'une culture durable toujours plus respectueuse de son impact aussi bien environnemental que social et sociétal. A ce titre, elle encourage fortement ses partenaires et prestataires à s'engager à ses côtés en faveur de ces actions, et leur demande de respecter les procédures ou directives opérationnelles communiquées à cet effet par les équipes de **lille3000** et à fournir le cas échéant les indicateurs qui pourraient leur être demandés.

ARTICLE 5 : BILAN DES OPERATIONS

Une fiche bilan sera fournie par **lille3000** afin de recueillir un bilan détaillé des opérations menées dans le cadre de **Fiesta**.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Ville de Villeneuve d'Ascq déclare qu'elle s'est acquittée à la date de signature de la présente convention, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation du projet visé par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

La Ville de Villeneuve d'Ascq est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. **La Ville de Villeneuve d'Ascq** fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle-même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet de la présente. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

lille3000 s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

ARTICLE 7 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 impose une information transparente, claire et concise lors de la collecte de vos données à caractère personnel. Les parties s'engagent à respecter la réglementation légale applicable au traitement des données à caractère personnel.

L'ensemble des informations sur la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel de **lille3000** peut être consulté via le lien suivant : <https://lille3000.com/rgpd/>

ARTICLE 8 : RÉSILIATION – ANNULATION

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée prévient l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens de la présente convention : la menace ou survenance de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, épidémie ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 9 : AVENANT – CESSION

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 10 : COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,
Le XX avril 2025,

Pour **lille3000**,
Le président,
Monsieur Thierry LANDRON

Pour **la Ville de Villeneuve d'Ascq**,
Le maire,
Monsieur Gérard CAUDRON

ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES

APPORT DIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 35 600,00 €
Exposition des Ateliers Jouret, à la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut	10 000,00 €	
Banquet Colors par l'Atelier2 Arts plastiques et Cric Crac	8 000,00 €	
Festival du Lac par Quanta	5 000,00 €	
Foire aux plaisirs de l'association d'Anatole à Guernouillard	4 300,00 €	
Fête celtique de Samonios à Asnapio	3 300,00 €	
Fête des lumières de la Fabrique culturelle La Ferme d'en Haut	2 000,00 €	
Création de Fabien Jonkheere pour le moulin des Olieux et Fête des Moulins	2 000,00 €	
Prestation musicale ou de danse pour le Bal swing intergénérationnel	1 000,00 €	
APPORT INDIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 9 221,00 €
MuMo 2 (1 jour)	2 327,00 €	
Ateliers de formation – Tripostal	2 294,00 €	
Ateliers de formation – Villeneuve d'Ascq	500,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	
TOTAL lille300		TOTAL 44 821,00 €

APPORT DIRECT DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ		SOUS TOTAL 23 500,00 €
Contribution à l'exposition <i>Fais-moi un signe</i> du LaM	2 500,00 €	
La Fête des voisins à la Ferme d'en Haut	3 000,00 €	
Fête celtique de Samonios à Asnapio	4 000,00 €	
Subvention au projet Banquet Colors	4 000,00 €	
Subvention au projet Foire aux plaisirs de l'association d'Anatole à Guernouillard	Encore en discussion mais 000,00 € minimum) 4	
Installations des Yeux d'Argos pour la Fête de la lumière/Halloween à la Ferme d'En-Haut	6 000,00 €	
APPORT INDIRECT DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ		SOUS TOTAL 23 970,00 €
Frais d'accueil du MuMo2 (veille et 1 jour)	500,00 €	
Estimation des moyens humains, matériels et techniques sur 5 événements se déroulant entièrement ou pour partie en plein air	18 400,00 €	
Estimation des moyens humains, matériels et techniques sur le Bal swing avant le feu d'artifice du 13 juillet	5 070,00 €	
TOTAL VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ		TOTAL 47 470,00 €

TOTAL OPERATION FIESTA		92 291,00 €
-------------------------------	--	--------------------